



Responsabilité d'un copropriétaire dans un incendie

Par **marief**, le **25/04/2009** à **14:02**

Bonjour,
je suis copropriétaire dans un immeuble. Un incendie a eu lieu dans le parking du sous sol. Cet incendie a été provoqué par le feu dans une voiture. Voiture stationnant sur mon emplacement mais qui ne m'appartient pas ni à mon locataire. Le syndic a fait un dépôt de plainte afin d'identifier le propriétaire du véhicule. Celui-ci a bien été identifié mais resterait introuvable. La voiture ne serait pas assurée. Aujourd'hui le Syndic me met en demeure de faire enlever la voiture m'indiquant que ma responsabilité (??) pourrait être couverte par la RC de mon assurance. Mon assureur m'indique que je ne suis en rien responsable dans cette affaire. Je viens également d'être convoqué, par le biais du syndic, à une expertise suite à des dommages subis par un occupant d'un garage voisin.
Ai-je une responsabilité dans cette affaire? Que dois-je faire?
Merci pour vos conseils .